

# L'École réduit-elle les inégalités sociales ?

16

Chacun sait que le niveau de qualification et les diplômes obtenus au cours de la scolarité déterminent, en grande partie, la position sociale future. On attend donc de l'École qu'elle donne à chaque élève les mêmes chances de réussite. Qu'en est-il réellement ?

L'analyse de la dépense d'éducation et des parcours scolaires des élèves aboutit, malgré les progrès accomplis, à un constat mitigé.

- La forte croissance des dépenses publiques d'éducation a permis une véritable démocratisation de l'accès à l'éducation et à la formation. En effet, le lien entre la destinée scolaire et l'origine familiale a diminué dans le temps.
- Au niveau des résultats, on constate, cependant, de fortes disparités sociales de réussite et de parcours scolaires. La hiérarchie sociale s'est déplacée vers d'autres formes de différenciation : choix d'orientations, de filières.
- Ainsi, les parcours ne dépendent pas que de la réussite des élèves : une forme d'auto-sélection persiste chez les enfants issus de catégories sociales défavorisées.
- Enfin, plus préoccupant : les acquis des enfants en début de carrière scolaire restent très marqués socialement.

## La forte croissance des dépenses publiques d'éducation a permis une véritable démocratisation de l'accès à l'éducation et à la formation

La forte croissance des dépenses publiques d'éducation a permis une véritable démocratisation.

Les dépenses publiques d'éducation bénéficient proportionnellement plus aux familles à bas niveau de vie.

De 1975 à 2002, la dépense pour l'éducation en France est passée de 15,3 milliards d'euros à 108,1 milliards d'euros (courants).

Cet effort financier a permis à la fois de scolariser un nombre et une proportion croissants de jeunes au niveau du lycée puis de l'enseignement supérieur, et de diversifier l'offre de formation, en particulier dans l'enseignement professionnel. L'État et les collectivités territoriales prenant en charge plus de 85 % des dépenses d'éducation, la part des ménages dans le financement de l'éducation de leurs enfants n'était en 2002 que de 6,4 %. Si l'on compare la situation actuelle avec celle de 1975 (10,7 %), on constate que cette part ne cesse de décroître.

La massification du second cycle du second degré au cours des années 60-70, puis de l'enseignement supérieur, au cours des années 80-90, a, de ce fait, bénéficié avant tout aux enfants des classes populaires qui allaient peu, autrefois, au-delà de l'enseignement obligatoire.

Il convient aussi d'observer que le « transfert en nature » constitué par les dépenses publiques d'éducation, qui bénéficie aux ménages comprenant des enfants scolarisés, est, indirectement, l'un des mécanismes les plus importants de la redistribution des revenus.

Ainsi, les dépenses éducatives pour l'enseignement préélémentaire, élémentaire et le premier cycle du secondaire, bénéficient pour 34 % aux 30 % des familles ayant les niveaux de vie les plus faibles et pour 27 % aux 30 % des familles ayant les niveaux de vie les plus élevés.

Par leur importance et surtout leur profil, les dépenses publiques d'éducation renforcent donc la redistribution. Les masses financières correspondantes sont considérables, supérieures à celles mises en jeu par les instruments usuels de la redistribution. Ainsi, en 2000, la dépense de formation initiale prise en charge par les administrations publiques représentait en France plus de 80 milliards d'euros, alors que l'ensemble des dépenses de prestations familiales étaient de 24 milliards d'euros, les allocations logement de 12,5 milliards d'euros et le RMI de 4,5 milliards d'euros, les recettes de l'impôt sur le revenu n'étant que de 52,7 milliards d'euros.

## Les inégalités sociales devant l'école ont diminué

Le fait d'être entré dans l'école de masse constitue en soi un élément de réduction des inégalités : beaucoup d'enfants de milieux défavorisés atteignent aujourd'hui des niveaux scolaires élevés, et ils sont les premiers de leur famille à connaître cette situation. Ainsi, parmi les élèves entrés en sixième en 1989, les trois quarts de ceux qui ont obtenu un baccalauréat technologique sont les premiers bacheliers de leur famille. De plus, même si les écarts de trajectoires scolaires et de réussite selon le milieu d'origine sont prononcés, ils le sont moins que par le passé.

### Une démocratisation quantitative et qualitative.

Les inégalités sociales devant l'école ont diminué depuis quelques décennies, non seulement du fait de l'allongement général des études, mais également au-delà, de façon qualitative, par suite d'une diminution du lien entre l'origine sociale et le parcours scolaire ou le diplôme. Que l'on raisonne en termes de niveau moyen des études ou d'accès à différents niveaux du système éducatif, une démocratisation a eu lieu.

### Les carrières des collégiens sont moins inégalitaires.

Tous les élèves entrent désormais en sixième, et 97 % des collégiens accèdent à la classe de troisième. De plus, la comparaison à dix ans d'intervalle de deux cohortes de collégiens confirme cette démocratisation. Quel que soit le critère retenu pour apprécier la réussite scolaire, les disparités sociales sont moins marquées parmi les élèves ayant accompli leur scolarité au cours des années 90, que dix ans auparavant. Les carrières au collège sont beaucoup plus homogènes entre élèves de différents milieux : les inégalités au niveau des redoublements se sont réduites, si bien que les redoublements sont moins discriminants socialement.

### L'accès au baccalauréat s'est démocratisé.

La réduction des inégalités est particulièrement nette sur l'accès au niveau du baccalauréat, d'autant plus que cet accès a été diversifié avec la création en 1985 du baccalauréat professionnel. Dans les générations des années 30, 41 % des enfants de cadres étaient titulaires d'un baccalauréat pour seulement 2 % des enfants d'ouvriers. Pour les enfants nés entre 1974 et 1978, ces proportions sont respectivement de 89 % et 46 %. Si, dans les années 30, un enfant de cadre avait 35 fois plus de chances d'avoir son baccalauréat qu'un enfant d'ouvrier, cette situation n'a aujourd'hui que 10 fois plus de chances de se produire. Les taux d'accès des catégories populaires au baccalauréat progressent ainsi plus vite que ceux des catégories supérieures. Si l'on compare maintenant la situation des élèves entrés en sixième en 1980 à celle des élèves entrés en 1989, on constate qu'alors que chez les premiers un enfant d'enseignant a 16 fois plus de chances d'avoir obtenu son baccalauréat général ou technologique qu'un enfant d'ouvrier non qualifié, chez les élèves entrés en 1989 ce rapport est de 12. On retrouve la même situation pour l'accès au niveau du baccalauréat où le rapport passe de 23 à 10 et même pour l'obtention d'un baccalauréat scientifique où le rapport a diminué de 18,6 à 11,5.

### Les inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur ont diminué.

La proportion des enfants d'ouvriers qui poursuivent des études supérieures a été multipliée par 3 en l'espace d'une décennie entre 1986 et 1996, puisque désormais près d'un tiers de ces bacheliers continue dans le supérieur. Depuis 1984, les chances pour un jeune d'accéder à l'enseignement supérieur ont, en moyenne, été multipliées par un peu plus de 2 : pour un enfant d'ouvrier, elles ont été multipliées par 3,5. En particulier, les inégalités d'accès à l'université se sont beaucoup réduites : un enfant d'ouvrier a 7 fois moins de chances qu'un enfant de cadre supérieur ou d'enseignant d'entrer à l'université contre 28 fois moins dans les années 70.

La démocratisation est réelle car le niveau des connaissances se maintient et l'avantage que confère la possession d'un diplôme ne cesse de se renforcer.

Ces réductions d'inégalités se sont faites sans que le niveau des connaissances baisse. En effet, le niveau des jeunes parvenus à un point donné du système éducatif n'a pas souffert de la massification de l'enseignement. Les données disponibles confirment que les performances scolaires des élèves aux différents niveaux où on a pu l'apprécier (CM2 sur la période 1987-1997, troisième générale sur la période 1984-1995, niveaux supérieurs de l'élite scolaire sur la période 1950-1990) se sont maintenues alors que les élèves étaient de plus en plus nombreux à accéder à ces niveaux. Plus globalement, le niveau général des conscrits, tel qu'on peut le repérer grâce aux résultats des tests passés lors des « trois jours », a sensiblement augmenté de 1971 à 1995. De plus, du point de vue de l'insertion, les jeunes ayant des diplômes bénéficient d'un net avantage par rapport à ceux qui en sont dépourvus. Si l'on compare la situation des actifs de 15-24 ans en 1980 et en 2002, on constate qu'alors que chez les premiers un jeune sans diplôme avait 1,6 fois plus de chances – au sens statistique du terme – d'être au chômage qu'un jeune ayant un CAP ou BEP, en 2002 ce rapport est de 2,8. On retrouve la même situation avec le diplôme du baccalauréat où le rapport passe de 1,8 à 3,8, et pour les diplômés du supérieur où le rapport passe de 2,9 à 5. L'avantage que confère la possession d'un diplôme, quel qu'il soit, pour l'accès au marché de l'emploi, ne cesse de se renforcer.

## Des disparités sociales importantes persistent, cependant, en particulier, dans les orientations

Les retards, l'échec scolaire et les orientations restent très nettement hiérarchisés par les caractéristiques socio-économiques et culturelles des familles.

L'impact des disparités sociales se renforce tout au long de la scolarité.

Si en sixième, 12 % des élèves ont des parents appartenant aux professions libérales ou cadres, ils sont 20 % en seconde générale contre seulement 4 % en seconde professionnelle, puis 29 % en terminale S contre 11 % en terminale technologique, et enfin 42 % en première année des classes préparatoires aux grandes écoles. Le même phénomène se retrouve pour les enfants d'enseignants, qui ne représentent que 3 % des élèves de sixième mais 12 % des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles. Par contre, les enfants d'ouvriers, qui représentaient un tiers des élèves de sixième, ne sont plus que 6 % en classes préparatoires aux grandes écoles.

Dès l'entrée de l'école primaire, les écarts se creusent.

Parmi les élèves entrés à l'école primaire en 1997, 67,5 % des enfants d'ouvriers non qualifiés sont arrivés à l'âge normal ou en avance en CE2, contre 97,4 % des enfants d'enseignants. Parmi les collégiens entrés en sixième en 1995, seulement 5 % des enfants d'enseignants ou de cadres avaient redoublé une classe à l'école primaire alors que plus de la moitié de ceux d'ouvriers non qualifiés était dans ce cas.

Dès les premiers apprentissages, l'écart se creuse entre les enfants de milieux populaires et ceux qui vivent dans des milieux plus dotés culturellement. L'évaluation des connaissances en français et en mathématiques de l'ensemble des élèves de CE2 et de sixième réalisée chaque année depuis 1989 par le ministère de l'Éducation nationale, confirme la liaison forte entre réussite et milieu social.

Les sorties du système éducatif sans qualification concernent principalement les enfants de familles défavorisées.

60 000 jeunes interrompent chaque année leur scolarité sans aucun diplôme ni qualification, soit 8 % d'une génération. Mais seulement 2 % des enfants d'enseignants et de cadres sont dans ce cas, contre 16 % des enfants d'ouvriers non qualifiés et 30 % des enfants d'inactifs.

Si l'on suit les parcours scolaires d'élèves entrés en sixième en 1989, 13,0 % de ceux dont le père était ouvrier non qualifié n'ont pas atteint la fin de la troisième et ont été orientés vers le professionnel avant, contre seulement 1,2 % de ceux dont le père était enseignant ou cadre supérieur.

Des choix d'options et des ambitions différents selon le milieu social.

Les carrières scolaires ont tendance à être d'autant plus différenciées socialement qu'à partir du collège, les élèves sont répartis selon des options et des enseignements facultatifs choisis par l'élève et sa famille et dont seuls les parents les plus proches du système éducatif perçoivent toute la portée stratégique.

En France, les disparités sociales de destins scolaires ne sont pas seulement le produit des inégalités de réussite qui marquent encore profondément le déroulement des scolarités élémentaires et secondaires. Elles sont aussi le fruit d'attentes et de stratégies scolaires qui restent socialement différenciées. Les familles appartenant aux milieux sociaux les plus favorisés et celles qui sont les plus diplômées expriment toujours des demandes de formation plus ambitieuses, qui ne reflètent pas seulement la meilleure réussite scolaire de leurs enfants mais traduisent aussi une aisance plus grande de ces familles à intégrer l'école dans leur stratégie de reproduction sociale.

Des orientations en fin de troisième marquées socialement.

La presque totalité des élèves entrés au collège parvient en troisième, mais les orientations en fin de troisième sont marquées socialement. Un élève dont la famille exprimerait une orientation peu ambitieuse, qui se situerait en deçà de ses capacités, risque de voir cette forme « d'auto-sélection » scolaire entérinée par le conseil de classe. Ainsi, à notes au contrôle continu du diplôme national du brevet comparables, un décalage de vœux d'orientation apparaît parmi les élèves faibles ou moyens. Lorsqu'ils ont obtenu une note au contrôle continu qui se situe entre 9 et 12, 94 % des enfants de cadres contre seulement 67 % de ceux d'ouvriers demandent une orientation vers le second cycle général et technologique des lycées.

Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, 40 % des enfants issus d'un milieu d'ouvriers non qualifiés ont fait toute leur scolarité dans l'enseignement professionnel, contre seulement 6,5 % de ceux issus d'un milieu enseignant.

Des accès au baccalauréat différenciés selon le milieu social d'origine.

Plus de 80 % des enfants de cadres et d'enseignants quittent l'enseignement secondaire avec un baccalauréat général ou technologique, alors que ce diplôme n'est détenu que par moins d'un enfant d'ouvrier non qualifié sur trois. Les enfants de cadres sont massivement titulaires d'un baccalauréat général, les enfants d'enseignants ayant même sept fois plus de chances d'obtenir le baccalauréat scientifique que ceux des milieux moins favorisés. Les enfants d'employés ou de professions intermédiaires sont en revanche bien plus souvent lauréats d'une série technologique et ceux d'agriculteurs et d'ouvriers d'un baccalauréat professionnel.

Quant à l'accès au niveau du baccalauréat, si 51 % des enfants d'ouvriers y accèdent, ce sont 90 % des enfants d'enseignants et de cadres qui atteignent ce niveau.

Des choix de filières du supérieur très hiérarchisés selon l'origine sociale...

Compte tenu des disparités qui existent entre les différentes catégories sociales, non seulement dans l'obtention du baccalauréat mais aussi dans les types de baccalauréat obtenus, les catégories sociales sont très inégalement représentées au sein des grandes filières empruntées par les bacheliers après leur baccalauréat, le premier cycle d'études médicales n'étant pas très éloigné des classes préparatoires, le DEUG et l'IUT présentant de leur côté une structure sociale assez proche. Ainsi, entre étudiants issus d'une famille de cadres ou de professions intellectuelles supérieures, et étudiants issus d'une famille d'ouvriers, le rapport est de 1 à 1,5 en IUT, de 1 à 2 en DEUG (avec 1 à 3 dans les DEUG scientifiques) et de 1 à 9 en classes préparatoires et en médecine. En revanche, en sections de techniciens supérieurs, on compte 14 % d'étudiants issus d'une famille de cadres et de professions intellectuelles supérieures contre 20 % d'étudiants issus d'une famille d'ouvriers.

... même à niveau scolaire équivalent.

Les choix d'orientation sont en effet d'abord étroitement liés au parcours scolaire antérieur du bachelier et aux résultats qu'il a obtenus. Si cependant on ne considère que les bacheliers généraux qui ont « décroché » leur baccalauréat avec une mention, on constate que l'origine sociale reste un facteur de différenciation important dans les choix qui sont faits. Ainsi, un élève dans cette situation scolaire a deux fois plus de chances de s'inscrire dans une classe préparatoire aux grandes écoles, filière la plus prestigieuse et réputée offrir les meilleurs débouchés, si son père est cadre supérieur ou enseignant que s'il est ouvrier.

Le maintien de disparités fortes de réussite et d'orientation liées à l'origine sociale des élèves, malgré les progrès accomplis, amène à s'interroger sur les mesures à prendre.

Plusieurs pistes ont été ou seraient à explorer : mettre l'accent sur les apprentissages fondamentaux dont la maîtrise conditionne la suite du parcours scolaire, favoriser les passerelles et les voies de contournement pour donner une deuxième chance à certains élèves, développer le rôle des enseignants dans l'orientation. Ces quelques pistes ne sont évidemment pas exhaustives.

## Bibliographie,

**V. Albouy et T. Wanecq**, « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Economie et Statistiques*, n° 361, INSEE, 2003.

**R. Baktavatsalou et C. Pons**, « Comparaison des performances en lecture-compréhension des élèves en fin de CM2 à dix années d'intervalle », *Note d'Information*, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, 98.39, décembre 1998.

**M. Cacouault et F. Oeuvar**, « Sociologie de l'Éducation », *Repères*, n° 169, Éditions La Découverte, 2001.

**J.-P. Caille**, « Scolarisation à deux ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire », revue *Éducation & formations*, n° 60, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, juillet-septembre 2001.

**J.-P. Caille, S. Lemaire et A. Santolini**, « Le poids de l'environnement socioculturel dans les parcours scolaires », Contribution de la France à la session annuelle de la Commission de la population et du développement de l'ONU, 2003.

**J.-P. Caille, S. Lemaire et M.-C. Vrolant**, « Filles et garçons face à l'orientation », revue *Éducation & formations*, n° 63, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, avril-juin 2002.

**N. Dessus, P. Jouvanceau et F. Murat**, « Les connaissances des élèves en fin de troisième

générale, évolution. 1984-1990-1995 », *Note d'Information*, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, 96.36, août 1996.

**J.-C. Emin et P. Esquieu**, « Un siècle d'éducation », revue *Éducation & formations*, n° 54, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, décembre 1998.

**M. Euriat et C. Thélot**, « Le recrutement social de l'élite scolaire en France. Évolution des inégalités de 1950 à 1990 », *Revue française de sociologie*, 36(3), 1995.

**M. Euriat et C. Thélot**, « Le recrutement social de l'élite scolaire depuis quarante ans », revue *Éducation & formations*, n° 41, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, 1995.

**P. Joutard et C. Thélot**, « Réussir l'École, pour une politique éducative », Paris, Le Seuil, 1999.

**C. Peretti**, « L'évolution des compétences scolaires des meilleurs élèves depuis 40 ans », *Note d'Information*, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, 96.29, juillet 1996.

**C. Pons**, « Connaissances en français et en calcul des élèves des années 20 et d'aujourd'hui », *Note d'Information*, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, 96.19, avril 1996.

**C. Thélot et L.-A. Vallet**, « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Economie et Statistique*, 334-4, INSEE, 2000.

---

**Sources et méthodologie** : les données figurant dans cette note de synthèse sont issues principalement du Compte de l'éducation, des panels mis en place périodiquement pour suivre les parcours scolaires, des évaluations d'acquis d'élèves effectués soit annuellement à l'entrée du CE2 et de la sixième, soit à intervalles plus ou moins réguliers à tel ou tel point de la scolarité.

Tableau 1 - Trajectoire scolaire des élèves entrés dans l'enseignement secondaire en 1989 selon l'origine sociale

(%)		Enseignant (professeur et instituteur)	Cadre et profession intellectuelle supérieure <sup>(1)</sup>	Profession intermédiaire <sup>(2)</sup>	Agriculteur	Artisan ou commerçant	Employé	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié	Inactif	Total
Trajectoire dans l'enseignement secondaire	N'ont pas atteint la classe de 3 <sup>e</sup> *	1,2	1,5	2,9	6,2	8,9	6,9	10,0	13,4	18,2	7,4
	<b>Dont :</b>										
	Orientés en professionnel**	1,0	1,3	2,4	4,8	6,6	4,9	7,8	10,0	10,7	5,5
	Non orientés en professionnel	0,2	0,2	0,5	1,4	2,3	2,0	2,2	3,4	7,5	1,9
	Ont atteint la 3 <sup>e</sup>	98,8	98,4	97,1	93,8	91,1	93,1	90,0	86,6	81,7	92,6
	<b>Dont :</b>										
	Sortie en fin de 3 <sup>e</sup>	0,8	1,0	1,6	1,6	2,9	3,5	4,0	5,3	11,6	3,3
	Tout 2 <sup>nd</sup> cycle en professionnel	6,5	7,8	18,8	25,9	27,8	30,4	36,5	40,5	37,6	26,8
	Tout 2 <sup>nd</sup> cycle en général et techno. (GT)	87,7	85,1	68,6	54,6	49,0	49,4	38,6	31,0	24,6	53,7
	Professionnel en fin de 2 <sup>nd</sup> e GT	1,9	2,5	3,5	2,4	4,8	4,3	4,1	3,2	3,1	3,5
	2 <sup>nd</sup> cycle GT en fin de BEP	1,9	2,0	4,6	9,3	6,6	5,5	6,8	6,6	4,8	5,3
Diplôme le plus élevé obtenu en fin d'études secondaires	Aucun	3,4	3,6	6,4	6,4	13,8	14,2	17,5	24,1	40,7	13,7
	Brevet des collèges	4,0	4,7	5,5	3,2	5,4	6,9	6,4	5,9	6,5	5,7
	CAP ou BEP	5,2	5,6	13,0	18,4	20,9	20,5	24,0	26,1	21,7	18,0
	Bac pro, BT, BP, BMA***	2,8	4,5	8,8	18,9	12,4	10,6	13,4	12,7	7,9	10,4
	Bac général	74,3	70,2	47,0	39,0	30,8	30,2	21,0	15,6	12,3	36,2
	<b>dont</b> bac S	42,7	37,7	19,9	18,4	11,8	11,4	7,7	6,1	4,0	16,3
	Bac technologique	10,5	11,5	19,4	14,1	16,7	17,6	17,7	15,6	11,0	16,1
Sont entrés dans l'enseignement supérieur		81,2	79,6	66	53,7	46,9	46,3	40,8	32	21	52,1

(1) Sauf professeur.

(2) Sauf instituteur.

\* Toutes classes de troisièmes : générale, technologique, insertion, SEGPA.

\*\* Y compris apprentissage.

\*\*\* Bac pro : baccalauréat professionnel ; BT : brevet de technicien ; BP : brevet professionnel ; BMA : brevet des métiers d'art.

Champ : Entrants en 6<sup>e</sup> ou en 6<sup>e</sup> SEGPA de France métropolitaine, public et privé.Lecture : 1,2 % des enfants d'enseignants (instituteurs et professeurs) entrés en 6<sup>e</sup> en 1989 n'ont pas atteint la classe de 3<sup>e</sup>.

Source : MJENR/DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1989.



**Tableau 2 - De l'entrée en sixième en 1995 à l'entrée en CPGE en 2002 : les transformations de la répartition sociale des élèves (%)**

Origines sociale	1995	1999 : secondes		2001 : terminales				2002
	6 <sup>e</sup>	2 <sup>nd</sup> e GT	2 <sup>nd</sup> e pro.	S	L	ES	Techno- logique	CPGE 1 <sup>re</sup> année
Agriculteur	2	2	1	2	2	2	2	2
Artisan, commerçant	8	8	7	7	8	9	8	7
Cadre et profession intellectuelle supérieure <sup>(1)</sup>	12	20	4	29	20	21	11	42
Profession intermédiaire <sup>(2)</sup>	15	18	12	19	18	19	17	14
Enseignant	3	5	1	8	8	5	2	12
Employé	16	17	17	13	17	17	19	9
Ouvrier	32	22	41	15	18	20	29	6
Retraité	1	2	3	2	2	2	3	5
Inactif	11	6	14	4	6	5	8	3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Sauf professeur.

(2) Sauf instituteur.

Champ : France métropolitaine, public et privé.

Lecture : En sixième en 1995, 32 % des élèves étaient issus de milieux ouvriers, en 2001 en terminale S, ce ne sont plus que 15 % des élèves qui ont la même origine sociale.

Source : MJENR/DEP, SCOLARITE.

**Tableau 3 - Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les principales filières de l'enseignement supérieur en 2002-2003 (%)**

											Ensemble
	Droit	Économie	Lettres	Sciences et STAPS	Santé	IUT	Université	CPGE <sup>(1)</sup>	STS <sup>(1)</sup>	Autres enseign. <sup>(2)</sup>	
Agriculteur	1,6	2,1	1,8	2,3	1,5	3,0	2,0	2,0	4,6	2,5	2,4
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	8,1	8,3	6,2	6,5	5,2	8,1	6,8	7,1	7,9	8,5	7,2
Profession libérale, cadre supérieur	37,4	29,9	27,4	35,4	45,1	26,4	32,5	49,6	13,7	33,7	31,0
Profession intermédiaire	12,6	13,8	16,3	17,4	15,1	19,7	16,0	14,1	15,6	12,9	15,3
Employé	13,3	13,3	14,0	12,7	6,7	15,6	12,9	8,2	15,5	8,6	12,3
Ouvrier	9,1	12,4	11,1	10,6	5,0	16,0	10,7	5,1	20,0	5,8	10,8
Retraité, inactif	11,8	12,9	13,2	9,1	6,4	7,4	10,8	6,7	11,1	7,2	10,1
Indéterminé	6,1	7,3	10,0	5,9	14,9	3,8	8,2	7,3	11,6	20,8	10,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Effectifs</b>	<b>154 118</b>	<b>142 779</b>	<b>421 255</b>	<b>289 740</b>	<b>127 602</b>	<b>109 021</b>	<b>1 244 515</b>	<b>69 658</b>	<b>230 496</b>	<b>331 765</b>	<b>1 876 434</b>

(1) CPGE et STS publiques tous ministères, CPGE et STS privées du ministère en charge de l'agriculture et 91 % des étudiants en CPGE privées, 68 % des étudiants de STS privées sous tutelle des autres ministères.

(2) Répartition observée en 2000-2001 pour ces formations, sauf les IUUFM.

Champ : France métropolitaine et DOM, public et privé.